# **CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION**

#### **POUR LES RESIDENTS EN FRANCE**



Séjours linguistiques franco-allemands du CCFF 2026

En s'inscrivant à un séjour linguistique du CCFF, les parents et les jeunes acceptent les conditions générales de participation présentées ci-dessous. C'est pourquoi le formulaire d'inscription doit impérativement être signé par le jeune et au moins un de ses parents.

#### **Documents**

Pour les déplacements pendant le séjour, il faut être en possession d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité ainsi que de la carte vitale à Sondernach (Vosges) ou de la carte européenne d'assurance maladie à Dachsberg (Forêt-Noire).

#### **Conditions préalables**

Les séjours linguistiques du CCFF s'adressent à des jeunes francophones et germanophones âgés de 12 à 16 ans. Pour la réussite du séjour, chaque jeune doit être prêt à participer activement à la vie du groupe et à aller à la rencontre des autres. Chaque jeune doit également se comporter de façon autonome et responsable, être apte à participer aux activités prévues et être prêt à dormir en chambre/ dortoir de plusieurs jeunes.

# **Inscription & paiement**

- L'inscription se fait obligatoirement par écrit via le formulaire en ligne (pdf remplissable) et doit être renvoyée signée par mail ou par courrier au CCFF.
- Les familles reçoivent ensuite une facture correspondant à 50% des frais de participation.
- Le solde se règle au plus tard 6 semaines avant le début du séjour.
   Les familles peuvent également choisir de payer directement la totalité des frais.
- La réception du paiement est confirmée par mail.

#### **Prix & prestations**

Les prix indiqués incluent les subventions de l'Office Franco-Allemande pour la Jeunesse (OFAJ). Une réduction de 10 % est accordée à partir du deuxième enfant et pour chaque enfant supplémentaire.

Groupe I - 12/ 13 ans	
Schullandheim Urberg / Dachsberg	samedi 1 <sup>er</sup> – samedi 8 août 2026
Groupe II - 14/ 16 ans	
Centre de vacances Landersen / Sondernach	dimanche 2 – dimanche 9 août 2026
Frais de participation	560 €
Tarif à partir du deuxième enfant (moins 10 %)	504 €

- 7 jours en auberge et en pension complète
- Animations linguistiques et interculturelles le matin selon la méthode tandem (OFAJ)
- Encadrement pédagogique par notre équipe de 4 animateurs franco-allemands expérimentés
- Activités de l'après-midi : ateliers créatifs et sportifs, randonnées, jeux etc.
- Excursion p.ex. visite des alentours, sortie piscine par beau temps et excursion à la journée
- Assurance accident et responsabilité civile pour la durée du séjour
- Renseignement et organisation par le service pédagogique du CCFF
- Réunion d'information en ligne en juin 2026

Fribourg, novembre 2025 page 1 | 3

#### **CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION**

#### **POUR LES RESIDENTS EN FRANCE**

Centre Culturel Français Freiburg
Conrad Schroeder Institut

Séjours linguistiques franco-allemands du CCFF 2026

#### Annulation & frais d'annulation

En cas d'annulation, les compensations financières suivantes s'appliquent dans les 8 semaines qui précèdent le début du séjour, sauf si un autre jeune sur liste d'attente prend la place vacante.

L'annulation doit se faire sous forme écrite.

Annulation dans les	Coûts d'annulation
8 semaines qui précèdent le départ	20 % du prix d'inscription
4 semaines qui précèdent le départ	50 % du prix d'inscription
8 jours qui précèdent le départ	80 % du prix d'inscription
un jour avant le départ / le jour même	100 % du prix d'inscription

#### **Assurances**

Les assurances entrent en vigueur uniquement pour la durée du séjour.

#### INCLUS dans le prix: assurance accident et responsabilité civile :

Cette couverture n'est valable que pour la durée du séjour. Le CCFF se réserve le droit, en cas de négligence ou de dégradation volontaire de faire porter la responsabilité aux parents de l'enfant.

#### **NON inclus dans le prix :**

- assurance bagages : règlement des dommages en cas de vol ou de perte
- **assurance annulation:** Nous vous conseillons de souscrire à une assurance annulation vous-même, p.ex. dans une agence de voyage ou sur internet au moins 15 jours avant le départ
- assurance maladie:

# Information assurance maladie en Allemagne

Chaque participant doit être porteur de sa carte européenne d'assurance maladie, délivrée par la Sécurité Sociale ou sa mutuelle. Celle-ci est indispensable pour une visite médicale et pour ne pas devoir avancer les frais de consultation.

#### Information assurance maladie en France

Chaque participant doit être porteur de sa carte vitale, délivrée par la Sécurité Sociale ou sa mutuelle.

# Responsabilité

Toute activité physique comporte un risque, si minimal soit-il. Chaque jeune en est conscient et assume ces risques en parfaite connaissance de cause.

Le CCFF ne peut être tenu responsable des dommages corporels ou matériels survenus pendant le séjour, sauf s'il s'agit de négligence grave. Ne pas emporter d'objets de valeur (p.ex. smartphone, tablette).

Le CCFF n'endosse aucune responsabilité en cas de vols ou de perte des biens personnels des jeunes.

# Santé & tiques

Les parents et les jeunes s'engagent à informer le CCFF par écrit lors de l'inscription de tout problème de santé physique ou psychique, traitement médical, allergie, handicap etc. Les parents autorisent le CCFF ou leurs représentants (l'équipe d'animation) à agir en leur nom auprès de leur enfant en cas d'urgence médicale. Aucun médicament ne peut être admi nistré à un mineur sans prescription médicale.

Fribourg, novembre 2025 page 2 | 3

# CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION POUR LES RESIDENTS EN FRANCE



Séjours linguistiques franco-allemands du CCFF 2026

En raison des risques liés aux tiques, le CCFF conseille le vaccin contre la méningite. Il est également important que les participants s'inspectent eux-mêmes chaque soir à la recherche de tiques. Merci d'en parler à vos enfants car les risques de méningite ou de maladie de Lyme peuvent être considérablement réduits si on retire les tiques rapidement. En signant la fiche sanitaire, vous autorisez, le cas échéant, l'équipe d'animation à retirer la tique.

### Hébergement

Les auberges de Dachsberg et Centre de vacances Landersen à Sondernach sont des lieux d'accueil de groupes dont l'objectif est de favoriser les échanges entre les jeunes. Les participants sont amenés à participer au bon fonctionnement de la collectivité: p.e.x. pour le service de cuisine et à table et la propreté des chambres. Le règlement intérieur de chaque maison doit être respecté.

Les jeunes sont logés à plusieurs dans des chambres/ dortoirs franco-allemande/s de garçons ou de filles. Pour les repas, nous vous prions de tenir compte du fait que les habitudes alimentaires françaises et allemandes sont très différentes les unes des autres. Cela fait partie de l'expérience interculturelle.

### Téléphone portable & internet

Le CCFF met un téléphone portable à la disposition de chaque équipe d'animation. L'équipe et les jeunes sont joignables à certaines heures. Si vous autorisez votre enfant à prendre son propre téléphone, veuillez tenir compte des points suivants :

- L'utilisation de téléphones portables n'est pas autorisée pendant les animations linguistiques et les activités sauf temporairement comme outil pédagogique, par exemple pour un rallye photo ou un quiz linguistique.
- Les règles/heures d'utilisation des téléphones portables ne sont pas celles que votre enfant connaît à la maison ou à l'école, mais sont fixées par l'équipe d'animation.
- Afin de s'immerger pleinement dans la rencontre, les jeunes ne sont pas joignables à tout moment.
- Un accès Wi-Fi ne peut pas être garanti.

### Comportement

La participation au travail linguistique et aux activités est obligatoire. Toute conduite portant préjudice à la vie en groupe, tout comportement désobligeant vis-à-vis de tiers, tout manquement à la discipline ou refus de participation aux activités obligatoires, entraînent l'exclusion du séjour après préavis téléphonique à la famille. Dans ce cas, les familles s'engagent à venir chercher le jeune ou à envoyer une personne mandatée. Les frais supplémentaires qui en découlent sont à la charge de la famille. Aucun remboursement n'est effectué pour la durée restante du séjour.

Fribourg, novembre 2025 page 3 | 3